



Commercy Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

DEMANDE DE DEROGATION à la sectorisation scolaire pour une autre école du territoire de la CC

Délibération du conseil communautaire du 14 mars 2018

**à transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes
de Commercy-Void-Vaucouleurs
22 Rue Louvière 55 190 VOID-VACON**

ANNEE SCOLAIRE :

Nom et prénom de l'élève :

Sexe : Date et lieu de naissance :

Nom et prénom des parents ou représentants légaux :

-
-

Adresse de l'enfant :

Tél :

Adresse mail :

Ecole précédemment fréquentée : Classe :

Ecole souhaitée : Classe :

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE :

Inscription dans une classe préélémentaire :

Cas 1 Première inscription scolaire de l'enfant, **garde par une assistante maternelle agréée ou par un membre de la famille depuis au moins 12 mois avant la date de rentrée** scolaire dans une commune rattachée à l'école pour laquelle la dérogation est demandée :

- sur présentation du contrat de travail de l'assistante maternelle
- sur présentation de deux attestations sur l'honneur pour la garde par un membre de la famille : *une attestation d'un représentant légal de l'enfant et l'autre par la personne de la famille ayant assuré la garde de l'enfant*

Cas 2 **Reprise d'activité professionnelle à la date de scolarisation de l'enfant** ou au cours de sa scolarisation préélémentaire, en l'absence d'une possibilité d'accueil compatible avec le besoin de garde chez une assistante maternelle d'une commune rattachée à l'école du secteur d'habitation :

- sur attestation du Relais d'Assistants Maternels (RAM) du non aboutissement des recherches
- sur présentation du contrat de travail d'une assistante maternelle d'une commune rattachée à l'école pour laquelle la dérogation est demandée
- sur présentation de deux attestations sur l'honneur en cas de garde par un membre de la famille : *une attestation d'un représentant légal de l'enfant et l'autre par la personne de la famille qui assurera la garde de l'enfant*

Compte tenu que ces cas dérogatoires sont accordés pour permettre un mode de garde soit familial soit par une assistante maternelle des jeunes enfants, la CC ne pourra valider une inscription aux services périscolaires qu'à condition du maintien d'une garde familiale ou par une assistante maternelle qui a justifié cette dérogation.

La dérogation de sectorisation scolaire relevant de ces deux cas n'est accordée que pour la durée du cycle préélémentaire.

Inscription dans une classe élémentaire :

1. **Cas 3** Garde par une assistante maternelle agréée ou par un membre de la famille dans une commune rattachée à l'école pour laquelle la dérogation est demandée **lorsque les deux parents ou le parent isolé travaille(nt) avec des horaires atypiques qui ne permettent pas d'accéder au service périscolaire ET en l'absence d'une possibilité d'accueil compatible avec le besoin de garde chez une assistante maternelle** d'une commune rattachée à l'école du secteur d'habitation :

- sur attestation des contraintes horaires par le ou les employeurs
- sur attestation du Relais d'Assistants Maternels (RAM) du non aboutissement des recherches sur le secteur scolaire d'habitation
- sur présentation du contrat de travail d'une assistante maternelle d'une commune rattachée à l'école pour laquelle la dérogation est demandée
- sur présentation de deux attestations sur l'honneur en cas de garde par un membre de la famille : *une attestation d'un représentant légal de l'enfant et l'autre par la personne de la famille qui assurera la garde de l'enfant*

	AVIS du PRESIDENT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
	<input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve des places disponibles après inscription des enfants prioritaires du périmètre scolaire ECOLE RETENUE : <input type="checkbox"/> Avis défavorable Date Cachet et signature